

Bibliographie

et rédaction de catalogues

(2^e partie) ⁽¹⁾

L'expérience de la rédaction d'un catalogue de grande bibliothèque — qui est celle de l'auteur de ces lignes —, amène à chaque pas à la constatation que, sous le vocable unique de « bibliographie », on entend communément désigner deux types de répertoires irréductibles l'un à l'autre : la liste des éditions d'un auteur donné, la liste des travaux publiés sur un sujet ou dans un domaine donné. L'objet de cette recherche est de prouver la réalité et les inconvénients pour le travail professionnel d'une telle indifférenciation.

Après l'avoir constatée dans la doctrine bibliographique incarnée par L.-N. Malclès, puis dans les intitulés de certains répertoires, il reste maintenant à clore l'enquête par le domaine de la terminologie bibliographique. Après quoi on s'interrogera sur la nature même de la discrimination envisagée, et l'ayant reconnue fondée, il conviendra de proposer pour chacun des deux termes des désignations satisfaisantes.

CETTE dualité voire pluralité d'emplois du mot « bibliographie » est-elle relevée dans les dictionnaires de langue, tant généraux que spéciaux ? Bien que dès maintenant on puisse en douter, nous avons tenu à nous en assurer.

Avant de s'appliquer aux répertoires, « bibliographie » s'entend de la discipline qui les étudie. C'est son sens le plus répandu, celui que l'on

(1) Voir *Bulletin* n° 23. On corrigera la 1^{re} partie de cet article de la façon suivante :

Page 81 : *des lettres de noblesse* : lire, ses lettres de noblesse ;

Page 82, fin du 1^{er} paragraphe, *Russica* : lire, Rossica ;

Page 85 : cf. *ci-dessus* page 5 : lire, cf. *ci-dessus* page 84 ;

Page 87, 7^e ligne du bas : après 1469-1525 (1892) *ajouter l'appel de la note* (1) ;

Page 88 en haut : *intervertir les noms* de H. Vaganay et de F. Lachèvre.

Page 88 infra : cf. *page* 7 : lire, cf. *page* 85 ;

Page 88 infra : *soit de source* : lire, de sources ;

Page 89, en haut : *The Sources an literature* : lire, The Sources and literature.

rencontre en premier lieu dans les dictionnaires de langue française, le seul que connaisse par exemple le Dictionnaire de l'Académie. Bien que ce sens ne nous intéresse pas directement, il est trop étroitement lié au second pour que l'on puisse manquer de le mentionner, en renvoyant, une fois de plus, à L.-N. Malcèls et à ses mises au point définitives (1).

Dans les quatre autres dictionnaires généraux consultés : le Littré, le *Dictionnaire général* de Darmesteter-Hatzfeld-Thomas, le Larousse du *xx^e siècle*, le *Dictionnaire analogique* de Paul Robert (en cours de publication), le sens de « répertoire » se rencontre, mais non à l'état pur. Ou bien il est rattaché au premier et sujet à la même imprécision :

Dictionnaire général : « Bibliographie. Connaissance des livres publiés sur tel ou tel sujet, de leurs diverses éditions, de leur rareté, de leur valeur, etc. Par extension : Traité qui contient ces renseignements : —médicale, —dramatique, etc. »

Ou bien il est identifié à la seule « bibliographie du sujet » ou aux bibliographies spécialisées, c'est-à-dire, en somme, à notre type n° 2 :

Littré : « Notice des livres relatifs à un sujet, ex. A son traité sur l'hypochondrie, il a joint une bibliographie fort exacte. »

Larousse du *xx^e siècle* : « Ensemble des publications sur un sujet déterminé. On dit, dans le même sens, à l'imitation des Allemands : littérature. »

Robert : « Répertoire des écrits relatifs à un sujet... Bibliographie d'une thèse. Consulter la bibliographie. »

Qu'en est-il maintenant des vocabulaires techniques ? Ceux que nous avons consultés, au nombre de cinq, échelonnés de 1935 à 1954, sont de deux types différents. Les nationaux : le *Lexikon des gesamten Buchwesens*, de Löffler et Kirchner, en 3 volumes (1935), véritable encyclopédie du livre, le petit *Wörterbuch des Buches*, de H. Hiller (1954), qui semble procéder du précédent, le *Vocabolario bibliografico*, posthume, de G. Fumagalli (1940) donnent des définitions ou des explications, les deux premiers en outre, des développements historiques, des exemples et des synonymes. Les dictionnaires trilingues (anglais-français-allemand) : le *Vocabularium bibliothecarii*, publié par l'Unesco en 1954, et le *Fachwörterbuch des Buchwesens*, de J. Schlemminger, 2^e édition, 1954 (1^{re} édition, 1946) ne donnent pas de définitions, mais éventuellement des synonymes. En l'absence d'un vocabulaire purement français — le *Vocabularium*, à base française, a été internationalisé sous l'influence de l'Unesco

(1) *Sources et Cours*, début du chapitre Ier : « Définition du mot bibliographie ». Voir notamment le passage qui fait justice de confusions encore récentes entre « bibliophilie... », bibliothéconomie..., bibliographie ou nomenclature descriptive ou signalétique des livres..., bibliothéchnie, ou technique de l'édition, quatre aspects d'un même sujet, qu'il conviendrait sans doute de désigner par le terme de « bibliologie ». — Saisissons cette occasion d'appeler de nos vœux l'entérinement officiel d'une telle terminologie, seule capable de nous sortir une fois pour toutes de la confusion.

—, on doit procéder par tâtonnements et recoupements d'une langue sur l'autre.

Renonçant au détail de cette consultation, bornons-nous à en dégager les grandes lignes. A l'exception de Fumagalli qui, sous « bibliografia » ne définit que la science du livre, les quatre autres ont en commun : 1° d'entendre par « bibliographie » (anglais : bibliography, book list ; allemand : Bibliographie, Schrifttumverzeichnis, Bücherverzeichnis) le répertoire en général, sans spécification ; 2° de fournir nombre d'équivalents de langue allemande. Peut-être y a-t-il quelque chose à chercher de ce côté. Elimination faite parmi ces derniers des termes étrangers au domaine des répertoires Bücherbeschreibung (= bibliographie descriptive), Bücherkunde, traduit dans Schlemminger par le français « bibliologie », Aufstellung der benützten Literatur (= bibliographie des travaux utilisés par un auteur), ou trop spéciaux (Quellenkunde = bibliographie des sources historiques), ainsi que des simples variantes (Bibliothek, Lexikon, Index, Repertorium, Thesaurus, Bücherschatz), on reste finalement en présence de deux termes, cités côte à côte par le *Vocabularium* et par Schlemminger : « Bücherverzeichnis » et « Literaturverzeichnis » (ou « Literatur »). Il est tentant d'y chercher l'expression de l'opposition qui nous occupe. Mais cette opposition se trouve-t-elle définie dans nos lexiques techniques ?

Chez Schlemminger « Bücherverzeichnis » s'entend du répertoire bibliographique en général ; toutefois, les exemples qu'il en cite étant des bibliographies nationales, on peut penser que le terme s'applique plutôt à notre bibliographie n° 1. Il en va de même chez Hiller. « Literaturverzeichnis », ignoré du *Lexikon* Löffler-Kirchner, est identifié, sans plus, par Schlemminger avec le français « bibliographie », sans doute dans l'acception de « Aufstellung der benützten Literatur », car le dictionnaire de Hiller, lui, l'entend explicitement ainsi. Au surplus, le simple « Literatur », est doté pour sa part d'un sens analogue, abondamment attesté dans la langue scientifique allemande. Par exemple, dans le dictionnaire de Sachs-Villatte, il est glosé ainsi : « Literatur : Bibliographie. Ex. : Die Literatur der Sprachwissenschaft = les publications relatives à la linguistique » (1). Emploi sur lequel est calqué le français « littérature » signalé plus haut par le Larousse du xx^e siècle. On verrait ainsi s'esquisser une distinction entre les deux termes allemands. Seulement cette distinction n'est pas la nôtre exactement, le second nous faisant retomber, comme dans les définitions des dictionnaires généraux, sur la « bibliographie du sujet », hors-répertoire, bien qu'il soit facile de voir qu'elle s'apparente aux bibliographies spécialisées du type n° 2. Cette dernière reste en effet en dehors de notre compétence. Force est donc de renoncer à conclure de la coexistence dans nos vocabulaires techniques de deux ou de plusieurs termes affectés à la désignation du répertoire ou de notions connexes à une claire conscience de la discrimination ici en cause.

(1) ou encore, dans une édition plus récente : « Literatur = Verzeichnis wissenschaftlicher Schriften, Bibliographie. »

CETTE indifférenciation, ou cette indifférence, communes à la pratique des bibliographes comme des lexicographes menace-t-elle la portée de cette discrimination ? Cette dernière est-elle secondaire et doit-elle, même valable, renoncer à se chercher les moyens d'expression qui lui manquent ? Nous ne le croyons pas. Tout ce qui précède nous paraît appeler et justifier, au contraire, une analyse qui fonde maintenant en droit une distinction reconnue en fait.

Nos deux bibliographies ont-elles bien en effet ceci de commun d'être l'une et l'autre de simples « listes de livres » (book list, Bücherverzeichnis) ? Tout dépend du sens qu'on prête au mot « livre », du point de vue sous lequel on le considère, de l'usage qu'on entend en faire. C'est dans la remarque suivante, bien que formulée à un autre propos, de L.-N. Malcès que nous pourrions trouver la clé du problème : « L'imprimé se trouve être simultanément une production de l'esprit et le produit d'une industrie mécanique ». Ainsi se trouve rappelée la double nature du livre, composé d'esprit et de matière, comme tout ce qui est humain. C'est ce second aspect du livre-chose imprimée, chose éditée, et non pas uniquement chose écrite, moins familier au profane que le premier, qui intéresse le catalographe et dont fait état la bibliographie composée à son usage (1). « Produit d'une industrie mécanique » en effet (et de sa commercialisation) que le contenu du catalogue d'une collection publique ou privée, de l'inventaire d'une production nationale, prototypes de notre bibliographie n° 1. En regard, la bibliographie qui répertorie les publications appartenant à telle spécialité ou relatives à tel sujet traite effectivement du livre en tant que « production de l'esprit », et cela, pourrait-on dire, quel qu'en soit le mode de reproduction. La première relève les titres pour eux-mêmes. La seconde, par delà les titres, vise le texte. L'une inventorie une collection donnée, qui peut, à la limite, être idéale : c'est une « Bücherverzeichnis ». L'autre compose cet ensemble de matériaux ordonnés autour d'un objet de recherche qu'il est d'usage, aujourd'hui, d'appeler une « documentation » : c'est une « Literaturverzeichnis ». La démarche de l'utilisateur s'exerce dans les deux cas en sens inverse. Dans le premier, il part soit du volume qu'il a en mains, soit de l'édition dont il possède un signalement insuffisant pour les collationner sur les descriptions fournies par les répertoires, aux fins d'identification. Cet usager est le bibliothécaire ou le bibliophile. Les questions qu'il se pose sont : quel est ce livre, cette édition, qui est cet auteur ? Le répertoire répond directement à ces questions et son rôle s'y épuise. Dans le second cas, l'utilisateur part, non de livres ou de titres, dont la détection est précisément en cause, mais du répertoire pourvoyeur des références qui le conduiront à la consultation des ouvrages requis. La question posée par cet usager, qui est le chercheur, est : qu'y a-t-il à lire sur ce sujet ? Le rôle du répertoire est ici de renvoyer à autre chose qu'à lui-même, c'est celui d'un intermédiaire, d'une « source » suivant le vocabulaire de L.-N. Malcès.

(1) Voir, notamment à ce sujet, le dernier ouvrage de l'auteur, *La Bibliographie* (coll. Que sais-je ? 1956), p. 62.

IL reste à traduire dans le vocabulaire, une distinction, qu'on espère avoir suffisamment justifiée, par l'adoption de termes appropriés. Il ne saurait, naturellement, être question de bouleverser les habitudes reçues en récusant dans aucun des deux cas l'emploi du terme même de « bibliographie ». Il s'agirait, simplement, d'éviter le risque de confusion en y adjoignant à chaque fois une spécification adéquate.

Pour le premier type le terme qui vient aussitôt à l'esprit et dont il a été usé plus d'une fois est « catalogue ». Une opinion accréditée tend à en restreindre l'emploi à l'inventaire d'un fonds, public ou privé, portant mention des cotes affectées aux ouvrages. Pourquoi ? Dans ce dernier cas, le mot est toujours déterminé par un complément : catalogue de bibliothèque, de collection, de vente, de librairie, etc., complément qui en précise la portée justement parce le mot est plus général. L'inventaire dont « catalogue » évoque l'idée peut s'étendre à l'ensemble de la typographie et de l'édition d'un pays, assimilé mentalement au fonds collectif d'une librairie nationale. Témoins le « Catalogue de la librairie française » de Lorenz et les titres de maintes bibliographies nationales étrangères (*English, American catalogue of books*, etc.). L'idée de collection est centrale dans la définition des répertoires de cette famille (1), que cette collection soit réelle ou même qu'elle soit, en quelque sorte, idéale. Elle peut, en effet, avoir été dispersée, ou n'avoir pas été réunie intégralement : le bibliographe qui se voue à sa reconstitution, ou à sa composition, tel A.-A. Renouard dans ses *Annales de l'imprimerie des Alde ou des Estienne*, n'en fait pas moins un catalogue. Au surplus, des instruments de travail parmi les plus précieux du catalographe ne sont autres que des inventaires de collections privées, particulièrement riches et bien ordonnées, tels la *Bibliothèque dramatique de M. de Soleinne*, le catalogue, par Emile Picot, de la célèbre bibliothèque du baron James de Rothschild, ou encore, pour les livres espagnols anciens, les bibliothèques de Salva et de Heredia. — On peut pousser plus loin l'assimilation et considérer encore que l'unité que constitue l'œuvre d'un auteur particulier est formée par la collection de ses ouvrages et de leurs différentes éditions et qu'elle justifie par là l'emploi, d'ailleurs consacré par l'usage, de l'expression « catalogue des œuvres », ou « catalogue des ouvrages ». Si, malgré tout, on répugnait à l'extension de « catalogue » à la désignation de l'ensemble des bibliographies de ce type, rien n'empêche de lui préférer celui, équivalent, d'« inventaire », affectionné par L.-N. Malcèls.

L'imprimé, on l'a vu, étant la matière première de cette bibliographie-catalogue, ou -inventaire, on pouvait songer aussi à s'inspirer de cette idée dans sa dénomination. Un recours s'offrait au terme « typobibliographie » innové en 1920 par le *Manuel de l'hispanisant* et resté sans lendemain. Les auteurs du *Manuel*, qui omettent de s'expliquer sur ce néologisme, l'appliquent à un nombre restreint de répertoires, recensant la production imprimée, soit, et le plus souvent, avant 1501, soit depuis

(1) C'est ce qui explique l'attribut d'« exhaustivité » ou « complétude » qui leur est assigné par L.-N. Malcèls. Puisqu'ils ont à dénombrer les unités d'une collection donnée, leur demander de s'acquitter de cette tâche avec exactitude c'est la même chose que d'exiger d'une addition qu'elle soit sans fautes.

1501, par opposition avec les biographies, bio-bibliographies et monographies. Néanmoins il paraît préférable de proposer ce mot bien fait à la désignation, à l'instar de l'anglais «*typographical bibliography*», des bibliographies-catalogues d'ouvrages des xv^e et xvi^e siècles, restées chez nous sans appellation.

AU second type de bibliographie, celle du chercheur, est attribué, avons-nous vu (Cf. *Bulletin*, p. 84), par opposition à l'objectif d'«*identification*» imparti au premier, le rôle de «*renseigner*», de «*servir l'information savante*», de fournir ce qu'on peut appeler une «*documentation*» (Cf. ci-dessus, p. 18). Ne pourrait-on précisément se servir de ce dernier terme dans sa désignation et opposer «*bibliographie documentaire*» à «*bibliographie inventaire*»? Suggestion qui aurait de plus l'avantage d'utiliser le critère fonctionnel, déterminant à nos yeux, en la matière. Tout irait pour le mieux, n'était le risque immédiat de contamination avec l'usage fait du mot dans la documentographie ou technique documentaliste. — En quoi «*document*» et «*documentation*» dans ce dernier vocabulaire se distinguent-ils de l'acception courante?

Dans l'usage contemporain, «*document*», restreint naguère au domaine historique, judiciaire ou administratif, a pris une extension considérable. Il en vient à désigner toute pièce écrite ou enregistrée par un procédé quelconque, servant à étayer un fait. «*Documentation*» (dérivé récent, absent encore du *Dictionnaire général*), «*action d'appuyer une assertion, un récit, sur des documents ; ensemble de ces documents* (dit le Larousse du xx^e siècle), équivaut à peu près à : «*matériel de sources d'information*» (par opposition à l'élaboration qui en sera faite). La technique documentaliste reprend et précise cette valeur, mais lui en ajoute une seconde. S'affirmant par rapport à la bibliographie internationale courante où elle a sa source, elle s'en distingue d'une part par l'extension plus grande de son objet : le livre (et productions assimilées) y est englobé dans le vaste ensemble des «*documents*» de toute nature : graphiques, plastiques, phoniques (Cf. Malcèlès, *Sources*, p. 4). D'autre part, elle s'attache, c'est sa fonction propre, à tenir ce matériel complexe à jour de l'actualité la plus récente. C'est ce que L.-N. Malcèlès exprime en disant que la documentographie «*n'est autre que la bibliographie dépassée dans son contenu et accélérée dans sa marche*» (*Sources*, p. 261).

Dans ces conditions, il paraît plus prudent de ne pas s'exposer au risque d'inféoder notre bibliographie n° 2 à une discipline limitrophe, mais distincte. Il faut donc chercher ailleurs. On a tenté ci-dessus (p. 17) de l'identifier à celle que l'allemand appelle «*Literaturverzeichnis*» ou «*Literatur*» (1). Cette acception a passé chez nous également à «*litté-*

(1) La réplique en existe en anglais : exemple des titres tels que *The Sources and literature of English history*, de Ch. Gross (cité plus haut, *Bulletin*, p. 89) ou : *The Literature of American history*, de J.-M. Larned (1902), etc. De même en russe où le terme est calqué sur l'allemand. Dans le vocabulaire bibliographique soviétique, non seulement on parle de «*littérature*» relative à la linguistique, à la musique, à l'économie rurale, etc., mais on oppose communément la «*bibliographie des œuvres*» à la «*bibliographie de la littérature*» de tel ou tel auteur. En Suisse romande, de même, on écrira par exemple : «*La bibliographie des œuvres de J.-J. Rousseau et de la littérature relative à lui.*»

rature » et s'est acclimatée au point que « littérature scientifique » ne choque pas et que « littérature du sujet » est devenu une expression courante. Néanmoins le terme continue à être senti comme un emprunt et employé le plus souvent entre guillemets. Pourquoi, cependant, ne se naturaliserait-il pas tout à fait et pourquoi ne verrait-on pas se généraliser sur le modèle de titres comme celui-ci par exemple : *Bibliographie de la littérature française relative au Danemark*, par F. de Jessen (Paris, 1924), des bibliographies de telle ou telle « littérature » : historique, juridique, philosophique, etc., ou relatives à tel sujet ? Si cette appellation soulève pourtant des réticences ou des difficultés — il est certain qu'elle demeure exclue pour les bibliographies de « littératures »... littéraires ! — un autre mot pourrait sans doute rallier tous les suffrages : celui de « références ». Ce terme, si usité dans le vocabulaire de la recherche, exprime excellemment d'un seul mot, sans ambiguïté aucune — le cas n'est pas si fréquent dans la terminologie bibliographique — la notion complexe de : « ensemble d'ouvrages à consulter sur une matière donnée ». La « bibliographie de références » ferait ainsi pendant à la « bibliographie-catalogue » ou « inventaire ». Et l'on saurait enfin de quoi il est question.

Irène VILDÉ.